

UN DOCUMENT TURC AFFIRMANT LA JOUISSANCE HÉRÉDITAIRE D'UN FIEF MILITAIRE EN HONGRIE AU XVII^e SIÈCLE

Par ZDENKA VESELÁ-PŘENOSILOVÁ, Praha

Au milieu du XVII^e siècle, l'Empire Ottoman se trouvait encore dans l'état de son extension territoriale la plus grande. Mais, en ce temps-là, on pouvait voir déjà assez clairement un changement dans l'organisation de l'État ottoman, dans le stystème ottoman des fiefs militaires. Les féodaux ottomans qui aux premiers siècles de l'Empire entraient seulement en jouissance temporaire de leur bénéfices, commencent de temps en temps à jouir de ces bénéfices à vie, plus tard ils entrent en jouissance héréditaire et enfin, ils deviennent de vrais possesseurs de ces fiefs. C'était la succession en jouissance de bénéfices, c'est-à-dire la donation du même bénéfice en succession dans une seule famille, qui posait les fondements de ces changements dans le féodalisme ottoman de l'époque mentionnée.

Nous ne possédons que très peu de matériel documental turc rendu accessible aux recherches historiques concernant cette époque de transition¹) et c'est pourquoi il faut concentrer notre attention à ce document turc se trouvant dans les collections du Musée de Náprstek à Prague. Le document mentionné trouvé dans le château de Buchlov en Moravie du sud, est un exemplaire-modèle du *berat* impérial affirmant la jouissance d'un fief.²) Pour nous, ce document est d'autant plus intéressant, qu'il nous donne la possibilité d'observer un détail des rapports régnant dans la

Hongrie occupée par les Turcs, à laquelle appartenait en ce temps-là aussi une partie de la Slovaquie d'aujourd'hui.

Dans le document traité, le sultan Mehmed IV (1648—1687) défère un $ze^c \hat{a}met^3$) apportant le rendement de 21 000 akçes par an à Şâliḥ, fils d'alaybeyi⁴) Ḥasan qui est déjà mort. Ce fief est composé de la rente de quatre villages⁵) se trouvant dans la $n\hat{a}$ - $\hbar iye^6$) Simontornya³). Ḥasan, père de Ṣâliḥ, fut avant lui le possesseur de ce bénéfice. Après sa mort, le zecâmet fut divisé en parts égales entre deux fils de Ḥasan, Aḥmed et Ṣâliḥ. Puisque maintenant aussi Aḥmed est mort, sa part est jointe au bénéfice de Ṣâliḥ. Ainsi Ṣâliḥ gagne tout le zecâmet possédé jadis par son père, et ce fait s'est accompli à partir du 7 rebîc ül-evvel de l'année 1066 (c'est-à-dire à partir du 4 janvier 1656).

Les sources historiques ne nous racontent rien des personnes mentionnées. Mais le document nous dit que Şâlih recevant en ce temps-là le fief, était d'une taille moyenne, avait les yeux bleusgris et des sourcils noirs. La lettre lui accorde des titres donnés habituellement au *çavuș.*8)

En outre, notre document cite aussi des conditions dans lesquelles le ze^câmet fut déféré et nous donne la possibilité de mettre un regard au rôle d'un zâ^cim envers les habitants locaux. Ainsi, les fils de Ḥasan, ayant exercés déjà au temps de la vie de leur père des services à l'État ottoman⁹) avaient de cette manière gagné le droit de recevoir la jouissance du ze^câmet paternel. Étant probablement le seul homme adulte dans la famille, Ṣâliḥ entre maintenant en jouissance de la propriété mentionnée et c'est pourquoi il est obligé de promettre qu'il ne veux jamais manquer à deux devoirs fondamentaux du subaşi¹⁰) envers l'état: A chaque appel aux armes, il se rendra aux régiments de son sancak auquel il appartient et il demeurera même à l'avenir dans le sancak, où se trouve son fief.

Nous savons d'autres sources que les bénéficiaires ottomans étaient obligés d'assembler, d'équiper et d'armer toujours un certain nombre de soldats qu'ils amenaient avec eux au combat. Le nombre de ces soldats dépendait de la grandeur du bénéfice. Tandis qu'un timariot devait apporter un soldat pour tout 3 mille akçes par an, un zâcim seulement pour tout 4 mille akçes par an. 11 D'après cela, nous pouvons supposer que « notre » subaşı Şâlih était obligé d'amener avec lui au combat cinq soldats armés

(cebellü). Mais il n'apportait pas de tente, parce que son bénéfice n'atteignait pas $30\,000$ akçes par an. 12)

Nous avons aussi d'autres connaissances de l'obligeance du bénéficiant ottoman de demeurer dans la région de son fief. 13 Il devait se trouver toujours à la disposition pour les chefs militaires, c'était une des raisons de ce règlement. Quant à l'autre raison, elle était causée par la fonction administrative du féodal ottoman. Le féodal ottoman ne possédait aucune juridiction sur les habitants de son fief (comme c'était par ex. dans la Hongrie appartenant à l'Empire des Habsbourgs), mais tout de même, il était responsable de la cultivation des terres composant son fief, de leur production, de la rente et de divers impôts d'état. Le féodal tenait en son évidence des affaires des biens ruraux, les cadastres, et chacun qui voulait vendre sa terre oubien sa propriété immobile (c'est-à-dire céder son tasarruf à un autre recâyâ), était obligé de demander l'accord de son féodal. Pour garder l'ordre dans le territoire de son fief, le féodal ottoman possédait en plus le droit d'infliger aux habitants de diverses amendes. 14 C'est pourquoi aussi notre document fait l'appel aux habitants des villages appartenant au ze^câmet mentionné qu'ils reconnaissent Sâlih comme leur subași et qu' « ils s'adressent à lui dans les affaires appartenant à son poste de subași ».

Les quatre villages mentionnés dans notre document formaient ensemble un fief — kılıç (mot à mot: une épée). Même au temps où ce bénéfice était divisé entre les deux frères, Aḥmed et Şâliḥ, il restait comme une unité. Parcellé, le bénéfice aurait causé la perte de l'évidence dans le bureau central du gouvernement, parce que les bénéfices tout à fait petits étaient déférés seulement du côté des fonctionnaires locaux. Et outre cela (et naturellement, par diverses raisons résultant des intérêts gouvernementaux), il était défendu de changer les catégories des bénéfices en les divisant ou en les additionnant. 16)

Dans notre affaire, il s'agissait de soi-disant *icmâllü kılıç,*¹⁷) d'un bénéfice qui devait être chaque fois de nouveau déféré par le sultan personnellement. Aussi le montant de la rente, 21 000 akçes par an, nous dit que notre bénéfice rentrait parmi les ze^câmets, ¹⁸) parmi les ze^câmets les plus petits. Et ce ze^câmet fut régulièrement déféré ad personam à Şâliḥ. Şâliḥ est ainsi devenu « élevant le

tevķî^c impérial très haut », c'est-à-dire, à cause de lui un berat de sultan fut émis.¹⁹)

Bien que dans l'affaire traitée par notre document il's agît de l'héritage du bénéfice, on a encore scrupuleusement suivi la procédure de donation de la jouissance du bénéfice. Quand la part hiṣṣe²0) d'Aḥmed est devenue vacante (maḥlûl) par sa mort, l'alaybeyi de la livâ Simontornya, Meḥmed, se chargea de l'affaire de l'occupation de cette part de bénéfice. L'alaybeyi Meḥmed envoya un rapport au gouverneur de Buda. Dans ce rapport il recommanda l'adjonction de la part du zecâmet devenue vacante à l'autre part se trouvant entre les mains du frère du féodal mort. Kencân Paṣa,²¹) en ce temps-là gouverneur militaire de Buda, écrivit d'après ce rapport sa note (tezkere) au sultan.

Le prétendent à la jouissance du fief, Şâliḥ, reçut un lettre nommée *taḥvîl mektûbu*. L'expression *taḥvîl* peut avoir plusieurs sens: Elle signifie le moment depuis lequel le féodal entre en jouissance de son bénéfice et tout le temps pendant lequel il reste en cette jouissance, et outre cela, elle indique directement le sujet de la jouissance, les privilèges féodaux eux-mêmes.²²)

Ainsi, le subaşı Şâliḥ, après avoir obtenu le taḥvîl mektûbu, entra en jouissance de tout le bénéfice et se chargea aussi d'autres devoirs se rattachant à son poste. Mais tout de même, cet état des affaires devait être certifié et enregistré par le gouvernement central. Le bureau du sultan enregistra le subaşı Şâliḥ comme le possesseur du bénéfice mentionné dans le registre des bénéfices (defter-i ḥâķânî) et en même temps, d'après le rapport du gouverneur de Buda, au nom du sultan notre berat fut émis.

Par ce seul fait que la donnation héréditaire de notre ze^câmet mentionné, quoiqu'il ne s'agît pas d'un bénéfice important, n'entra pas en vigueur qu'après avoir été définitivement ratifiée par le gouvernement du sultan à Constantinople, on peut voir la force de la centralisation dans l'Empire Ottoman de ce temps-là.

Une partie du texte écrite dans le ducte de *siyâķat* est dans notre document très remarquable. Ce ducte était utilisé surtout dans les affaires financières²³) et ainsi aussi, dans notre document cette incise contient la répartition des rentes composant ensemble le ze^câmet déféré. Outre cette répartition de diverses rentes d'après les villages, on trouve ici l'énumération brève de

toutes les indications concernant ce bénéfice comme elles étaient probablement enregistrées dans le registre central des fiefs militaires et ainsi, on répète ici brièvement ce que le texte du berat nous raconte d'une manière plus prolixe. Cette incise est de tous les côtés terminée par les ṣaḥḥas- les marques de la vérification.

A la fin du document, on confirme au subași l'exécution de sa fonction que personne n'a le droit de lui ôter. Une ţuğra impériale, inscription du sultan, peinte à tête de la charte, doit être une garantie de sa validité et irrevocabilité du côté de n'importe quel fonctionnaire.

Après avoir ainsi brièvement traité le contenu de notre document, il nous reste encore à contempler un peu la somme matérielle apportée par ce bénéfice au subasi Sâlih. Son ze^câmet comprenait 21 000 akçes par an. Si nous prenions pour base la valeur d'un akce vers le milieu du XVIIe siècle, sa rente féodale ne serait pas du tout élevée. Un akçe dont le poids fut à peu près 2,5 grammes d'argent,24) avait la valeur de 2 pénz hongrois et un pièce d'argent comprenait en ce temps-là 180 pénz, c'est-à-dire 90 akçes.25) Ne possédant pas encore assez de données sur la valeur de l'argent en Hongrie occupée par les Turcs, il ne nous est pas possible de fixer la valeur réelle de 21 000 akçes. Mais, sachant que cette somme était le prix de la dîme levée en nature dans les quatre villages et fixée au commencement de l'occupation ottomane de cette région, nous pouvons être sûrs qu'avec l'inflation de l'argent la valeur de la rente féodale de notre subași était beaucoup plus élevée. En somme, cette indication de 21 000 akçes du bénéfice ne nous montre pas le revenu annuel de Sâlih, mais on en peut dériver quelques idées sur la production dans ces quatre villages hongrois vers la moitié du XVIe siècle, au temps du sultan Süleymân le Magnifique.²⁶)

Le document est écrit sur un papier jaune (sans marque de provénience et composé de deux morceaux égaux collés ensemble) avec plusieurs tâches plus foncées causées par l'humidité, un peu endommagé, dont le format est 378 mm × 1300 mm. Le document est aujourd'hui collé sur une toile grosse et mis dans un cadre noir de bois.

Le texte commence en seconde moitié, tandis que la première porte seulement l'invocation et la tugra du sultan. Le texte se composant de neuf lignes à 285 mm est écrit alternativement avec trois couleurs: noire, rouge et dorée. L'écriture est le *dîvânî celî* avec une partie écrite en siyâkat dans la ligne 7.

En haut du document, nous trouvons l'invocation $\lceil da^cvet \rceil^{27} \rceil$ en écriture dorée, puis la tugra du sultan garnie d'un ornement du triangle rappelant l'arbre plein de fleurs rouges et bleues. Après suit le texte, écrit sans interruption.

Voici le texte du document:

[4] هوالله العزيز الفني المغنى المعين

[b] محمد خان بن ابراهيم خان مظفر دايماً

[1] نشان شریف علی شان سامی مکان سلطانی و طغرای غرای جهان ستان خاقانی نفذ بالعون الرّبانی حُکمی اولدرکه

[2] چون عنایت علیه شاهانه و حمایت سنیهٔ پادشاهانم عباد مرحمت معتادمدن مستحق ارتفاع شان اولنلر بابنده مصروف و بیدریعمدر بنار علی ذلك شمنطورنه سنجاغنده و ناحیه سنده با براد [sic!] نام قریه و غیریدن یكرمی بر بیك اقچه زعامته قلیچ بوزلمامق

[3] اوزره متوفّى حسن الأى بكى اوغللرى اولوب بوندن اقدم يرارلغى عرض اولندقده اون بيك بشيوز اقچه ترقيه امرى اولان قره الاكوزلو قره قاشلو اورته بويلو رافع توقيع رفيع الشان خاقانى قدوة الاماثل و الاقران

[4] صالح زید قدره ایله قرنداشی احمد بر وجه اشتراك متصرفلر ایكن مرقوم احمد فوت اولوب حصه سی محلول اولمقله حصه مزبور[ه] مومی الیه صالح زید قدره یه اوزرنده اولانیله بر كترریلوب جمله زعامتی یكرمی بر بیك اقچه اولمق اوزره و یرلمك [با] بنده عنایت

[5] رجاسنه لوآ مزبور الآی بکیسی قدوة الاماثل و الاقران محمد زید قدره اعلام ایتمکله سنه ست و ستین و الف ربیع الاولنك یدنجی کونندن تحویل مکتوبیله و برلمکین تیماری اولدوغی سنجاقده ساکن اولوب الای بکیسی بیراغی

[6] التنده سفره اشمك شرطیله حصّهٔ مزبور[ه] قرنداشی متوّفای مزبور تحويلندن مومى اليه صآلح زيد قدرهيه توجيه اولنوب دستور مكرم مشير مفحم نظام العالم بدون محافظه سنده اولان وزيرم كنعان پاشا ادام الله تعالى اجلاله تذكره سي موجبنجه سدهٔ سعاد تمدن ويردوم كه

[7] ذكر اولنور صح قريه

پاپراد تابع شمنطورنه قراته تابع مزبور

> 10 . . 1

تلكه تا بع مزبور سنمارتين تا بع مزبور 20

14 . . 1 . .

الحاق

الى ذلك براى ترقى عن تحويل احمد برادر المتوفى يكون

11 ...

قريه

پاپراد تا بع شمنطورنه

زعامت

11 ...

اجماللو قليج زعامت بوزلمامق

اوزره 28 منصرف اقچه لغنه متصرف اولا

1.0..

اجماللو زعامت بوزلمامق اوزره

1000.29 اقچەلغە متصرف اولا

1.0..

العمع

11 ...

و بيوردوم كه بعد اليوم تحت يه نهده اولوب تصرف قلوب شولكه وظايف خدمات مبروره [و] موفو[ره] و مساعى مشكوره عساكر منصوره ده [8] بر موجب دفتر خاقانى بيقصور مرعى و مودى قلا و زعامتى خلقى مومى اليهى سوباشى بيلوب سوباشلغه متعلق امورده مراجعت ايده لر اولبا بده افراد افريده دن هيچ فرد كائنا من كان وكيف ما كان مانع و دافع و مزاحم اولميوب اوا شويله بلالر علامت شريفه اعتماد قلالر بمقام

قسطنطنيه

المحروسه

Traduction du document:

Il est le Dieu le saint, l'opulent, le riche, le protecteur Meḥmed ḥân, fils d'Íbrâhîm ḥân, toujours victorieux

L'ordre de la signature (nişân) impériale, noble et élevée, et de la tugra royale, magnifique et régnante — qu'elle se réalise avec l'aide de Dieu! — est suivant:

Parce qu'ils méritent dans la mesure plus élevée qu'il en est l'habitude, ma faveur et ma protection haute et impériale, dans (leur) affaire j'ai accordé promptement (ainsi):

Par cette raison qu'il ne faut pas rompre la jouissance du bénéfice (« rompre l'épée ») du ze^câmet de 21 000 akçes (levés) du village Páprád (?)³⁰) et d'autres villages de la nâḥiye et du sancaķ Simontornya, (on a pris la décision suivante):

L'alaybeyi Ḥasan décédé avait eu des fils et ceux-ci avaient déjà auparavant montré leur audace et service. L'idéal de ceux qui lui sont pareils et semblables, Ṣâliḥ, élevant le tevķî^c impérial très haut, ayant des yeux bleus-gris, des sourcils noirs et étant d'une taille moyenne — sa puissance soit multipliée! — possédait le bénéfice d'augmentation (teraķķî) de 10 500 aķçes et ensemble avec son frère Aḥmed ils entrèrent en jouissance du bénéfice. En cet état de choses, Aḥmed mentionné mourut et sa part devint vacante.

L'idéal de ceux qui lui sont pareils et semblables, Mehmed — sa puissance soit multipliée (—, alabeyi de la livâ mentionnée, avait prié la faveur dans l'affaire que la part en question fût déférée à Şâlih mentionné — sa puissance soit multipliée! — et

unifiée de façon que tout le ze^câmet comprît 21 000 akçes et le ze^câmet lui fût déféré.

Şâlih mentionné — sa puissance soit multipliée! — obtint la nomination après que la lettre taḥvîl mektûbu lui eut été donnée à partir du 7 rebî^c ü-evvel de l'année 1066 (du 4 janvier 1656), sous la condition qu'il demeurera dans le sancaķ où se trouve son fief (tîmâr) et qu'il se rendra à l'expédition militaire sous le drapeau de son alaybeyi. Dès ce temps-là (aussi) la jouissance de la part de question de son frère mort mentionné lui est déférée.

D'après la note (tezkere) de mon vizir Ken^cân Paşa — que Dieu le très-haut fasse longue sa gloire! — maintenant le gouverneur militaire de Buda, exemple honorable, conseiller illustre, ordre du monde, j'ai donné (l'ordre suivant) de mon seuil du bonheur:

On fait remarque:

village

Páprád(?) appartenant à Si- Karáta appartenant au même

montornya

10 000 8 500 village Szentmárton apparte- village

nant au même Teleki appartenant au même

800 1 700

total 21 000

Ajouté

à ceci comme teraķķî³¹) du taḥvîl du frère Aḥmed mort

village

Páprád (?) appartenant à Simontornya

zecâmet

21 000

Pour ne pas rompre le icmallü kılıç ze^câmet qu'il soit déféré au bénéfice de 10 500 akçes

10 500

Pour ne pas rompre l'icmallü ze^c âmet

qu'il soit déféré au bénéfice de 10 500 akçes

10 500

Ensemble

21 000

En ordre

En ordre

Et j'ai ordonné:

Dès aujourd'hui (le bénéfice) sera dans son pouvoir et la jouissance sera réalisée. Il sera administré et parfaitement gardé d'après le registre royal dans les devoirs des services abondants et dans l'effort louable des soldats victorieux. Que le peuple de son ze âmet reconnaisse (Ṣâliḥ) mentionné pour son subaşı et que (les paysans) s'adressent à lui dans les affaires dues à son poste du subaşı.

Que personne ne l'empêche dans cette affaire, ne lui obvie et ne lui fasse d'obstacles, n'importe qui le soit. Qu'ils le sachent et qu'ils consacrent leur attention à la signature magnifique!

Au lieu de Constantinople bien gardée

1) Parmi les 24 documents concernant la jouissance d'un zecâmet apportés par H. Duda et G. Gålåbov (Die Protokollbücher des Kadiamtes Sofie, München 1960), il s'agit une seule fois de la jouissance héréditaire dans le berat impérial de l'année 1019 de l'hégire (1610 de n. è.). Le document affirmant la jouissance héréditaire et publié par S. S. Džikija (Tureckij dokument XVIII veka ob Okros-Ciche, Trudy Tbilis, gosud, Universiteta, Tbilisi, No 91, 1960, pp. 161-185) fut émis au milieu du XVIIIe siècle. Quelques données concernant la jouissance héréditaire des fiefs militaires au XVIIe siècle (et même auparavant en Bosnie) se trouvent dans les articles de N. Filipović « Bosna-Hersekte Timar Sisteminin İnkişafinda Bazı Hususiyteler » (İstanbul Üniversitesi İktisat Fakültesi mecmuası, 15. c., No. 1—4, Ekim 1953-Temmuz 1954, pp. 155-188, voir la p. 179) et «Odžakluk timari u Bosni i Hercegovini » (Prilozi — Sarajevo, V. t., 1954— 55, pp. 251—274).

²) En comparant notre document avec le berat traité par J. H. Mordtmann (Türkischer Lehensbrief aus dem Jahre 1682, ZDMG 1914, B. 68., 1. Hft, pp. 129—141), nous voyons que le nôtre est beaucoup plus détaillé.

³) Ze^câmet — le fief militaire apportant la rente annuelle de 20 jusqu'à 100 mille akçes. — Voir par ex. M. Z. Pakalın: Osmanlı tarih deyimleri ve terimleri sözlüğü, İstanbul 1946—1956.

⁴) Alaybeyi —le commandant des régiments des féodaux et de leurs soldats. Voir Pakalın, op. c.

⁵) Les noms de ces villages manquent de points diacritiques, ce qui rend leur identification encore plus difficile. N'ayant pas d'autre possibilité de trouver la solution de ce problème, nous nous sommes adressés à M. le prof. L. Fekete de Budapest qui nous a aimablement aidé. C'est pourquoi nous nous permettons de lui exprimer ici nos remerciements les plus respectueux.

Bien que les cartes géographiques de la Hongrie occupée par les turcs n'existent pas encore et qu'ainsi nous ne pouvons pas définitivement identifier les noms des lieux de ce temps-là, il s'agissait probablement des villages suivants: Szentmárton (dont il y a encore plusieurs dans la région de Simontornya), Páprád (au sud du comitat de Baranya) oubien Páprágy (aux environs de Kaposvár on trouve plusieurs petits villages de ce nom), Karáta (aujourd'hui Karád) et Teleki (se trouvant dans le comitat de Somogy dans la région du lac de Balaton).

 6) Nâḥiye — le district le plus petit dans l'administration du territoire ottoman. — Voir Pakalın, op. c.

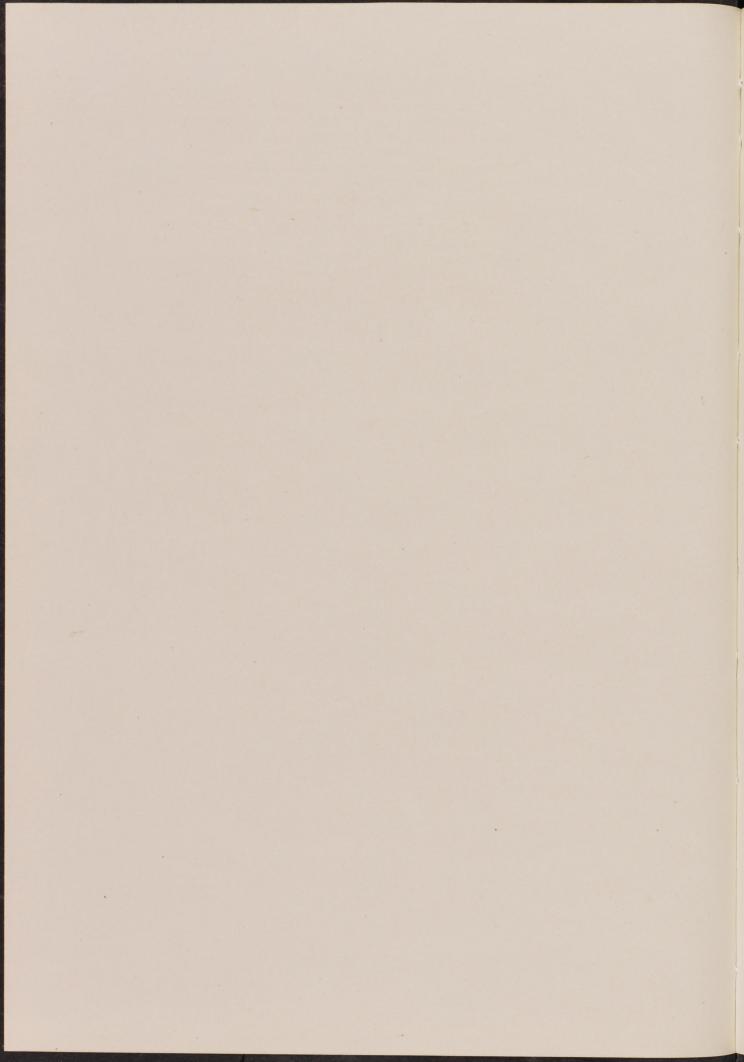
7) Simontornya était la capitale d'un des 17 sancaks du vilâyet de Buda. — Voir la carte de l'année 1650 de Gévay (dans son œuvre A' budai pasák, Bécsben 1841, p. 53) faite d'après Ḥâccî Ḥalîfa.

- ⁸) Voir Fekete L.: Einführung in die osmanisch-türkische Diplomatik der türkischen Botmäßigkeit in Ungarn, Budapest 1926, p. XXXIV b.
- ⁹) Peut-être, ils avaient fait déjà auparavant leur service dans les régiments « des fils des féodaux » ebnâi sipâhiyân.
- 10) Subaşı le titre du féodal ottoman tenant en jouissance le bénéfice de ze^câmet. — Voir Pakalın, op. c.
- ¹¹) Ainsi Pakalın, op. c., t. III, p. 260. Au contraire Gibb et Bowen (Islamic Society and the West. Vol. I, Part I, II: Islamic Society in the eighteenth Century, Oxford University Press, 1951—57, Part I, p. 50), parlent de 5 000 akçes pour lesquels le zâcim apportait un cebellü.
 - 12) Voir Pakalın, op. c.
- ¹³) J. Kabrda: K problematice studia feudalismu v Bulharsku v 16. století. Kanunname nikopolského sandžaku. Slovanské historické studie III, p. 233.
- ¹⁴) J. Kabrda, op. c., pp. 231, 234—5; K. Bastaić: Timarsko vlasništvo v feudalnom sistemu Osmanlijske Turske (od XV. do XVII. stoljeća), Zagreb 1958, p. 86 sq.
- ¹⁵) Voir l'expression « kılıç bozulmamak için » « pour ne pas rompre l'épée ».
 - ¹⁶) Voir Pakalın, op. c., « Timar », t. III, p. 501.
 - ¹⁷) Voir la ligne 7.
 - ¹⁸) Voir la note 3.
- 19) Cette expression se répète souvent dans les documents de nomination à un poste. Ainsi dans le berat affirmant que Mihály Apafi fils, fils du prince de Transylvanie, sera installé à la principauté de Transylvanie (dans le codex de Göttingen Turcica 30, fol. 77 a—b).
- ²⁰) Ḥiṣṣe- c'était une part du tîmâr ou du ze^câmet au dessus de la part fondamentale appelée kılıç ḥakkı. Le fief devenant vacant, la part kılıç fut déférée soit aux fils du féodal mort, soit à quelqu'un autre et la part hiṣṣe tomba à l'état ou bien, sous le nom de terakkî, elle fut aussi déférée à une autre personne. Pakalın, op. c., t. I, p. 844.
- ²¹) Le vizir Gürcü Ken^cân Paşa, né en Géorgie, exerçait la fonction du pacha de Buda pour la première fois du 22 septembre 1655 jusqu'au 2 mai 1656. Gévay A.: A'budai pasák, p. 41.
- ²²) Ce problème fut traité par N. Filipović dans son article « O izrazu TAHVIL », Prilozi Sarajevo, t. II, 1951, pp. 239—247.
- ²³) Ainsi Fekete L.: Die Siyāqat-Schrift in der türkischen Finanzverwaltung, Budapest 1955, et N. Popov: Paleografski osobenosti na čislitelnite imena v pismoto sijakat (en bulg.), Sofija 1955, p. 4 sq.

²⁴) D'après Gibb et Bowen, op. c., Part. II, p. 52.

 25) D'après Káldy-Nagy J.: Two sultanic $H\bar{A}$ SS estates in Hungary during the XVIth and XVIIth centuries, Acta Orientalia XIII, Budapest 1961, fasc. 1—2, p. 34, n. 12.

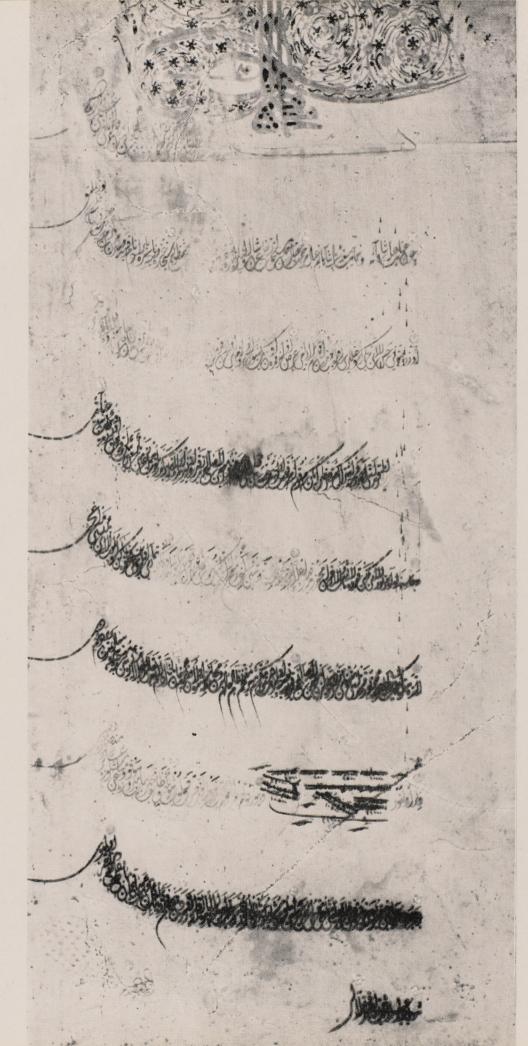
- ²⁶) Quant à la question du montant fixe de la rente féodale après le sultan Süleymân le Magnifique, voir l'article De l'exploitation féodale dans les terres de population bulgare sous la domination turque au XV et XVI s., (Études historiques, Sofia 1960, pp. 145—170) de V. P. Mutafčieva.
- ²⁷) Pour la question des invocations islamiques voir L. Santifaller: Über die Verbal-Invokation in Urkunden, Sitzungsberichte der Oesterreich. Akad. der Wissenschaften, Phil.-hist. Klasse, B. 237, 2. Abh., Wien 1961, pp. 18—19.
 - ²⁸) Ces chiffres sont écrites aussi en siyâkat.
 - ²⁹) Ces chiffres sont écrites aussi en siyâkat.
 - ³⁰) Voir la note 5.
 - 31) Voir la note 20.







T. 37



T. 38

